

FORMATION AES



L'Accompagnant Educatif et Social aide au quotidien des enfants, des adultes ou des personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap. Il les accompagne dans les actes de la vie courante (la toilette, les tâches ménagères, les déplacements...), et les aide à avoir une vie sociale. Il travaille en relation avec des professionnels du secteur médical, social et/ou éducatif (médecins, infirmiers, enseignants...), sans se substituer à eux.

En fonction de sa spécialisation, l'accompagnant éducatif et social peut être amené à exercer sa profession chez des particuliers (au domicile d'une personne âgée, par exemple), en structure collective (maison d'accueil spécialisée, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, maison de retraite...), en milieu scolaire (école, collège, lycée ou centre de formation).

DURÉE

1 ou 2 ans.

POUR QUI ?

Tout public.

PRÉ-REQUIS

Discrétion, tact, dynamisme et patience sont les qualités essentielles de l'accompagnant éducatif et social.

OBJECTIFS

- Aider les particuliers dans leur vie quotidienne : alimentation, hygiène, aide aux déplacements, entretien du cadre de vie...
- Favoriser leur épanouissement social et relationnel ;
- Maintenir ou développer leur autonomie ;
- Assurer le lien avec les familles et les aidants.

DIPLÔME OBTENU

Diplôme d'Etat de niveau 3.

DÉBOUCHÉS

L'accompagnant éducatif et social peut exercer au domicile des personnes, dans une structure médico-sociale ou en crèches, en milieu scolaire ou en centres d'activité et de loisirs.



PROGRAMME DE FORMATION

La formation théorique et pratique se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

DF1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne » : 112 heures d'enseignements.

DF2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

DF3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

DF4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.

DF5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.

